

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 47 (1974)

Heft: 7

Artikel: Logements à but social : En Publiaz, Renens

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Logements à but social En Publiaz, Renens

17

Après l'assemblée statutaire de la section romande de l'USAL, une visite était organisée à une réalisation récente de la société coopérative d'habitation de Renens, qui présente de nombreux intérêts, notamment en ce qui concerne l'aménagement des espaces extérieurs et des places de jeux, ce qui servait d'introduction au débat de l'après-midi. Nous reprenons ici le texte et les illustrations de la plaquette éditée par les architectes de cette réalisation, l'Atelier des architectes associés à Lausanne.

Le maître de l'ouvrage

Pour faire face à la demande grandissante de logements dans l'ouest lausannois, la Société coopérative d'habitation de Renens décida, en 1966, la mise en chantier de 122 appartements de une à quatre pièces. Le but de l'opération était de loger environ 380 personnes à des prix aussi bas que possible, tout en leur assurant un confort que l'on n'est généralement pas habitué à trouver dans des immeubles à but social. C'était donc une espèce de gageure. Elle a été tenue.

Le contexte géographique

L'architecte était lié par un plan directeur, établi par le service d'urbanisme de la commune. Il s'agissait de s'inscrire, en première étape, dans une vaste région dont toutes les routes et artères ne sont pas encore construites aujourd'hui. Au nord, une zone d'industrie légère et d'artisanat, dont le futur Centre artisanal des Baumettes. L'est verra se développer une zone d'habitation.

Il a donc fallu prévoir les cheminements pour piétons, assurant la liaison de l'ensemble du quartier avec les installations de sport et de détente déjà partiellement aménagées à proximité de la Mèbre.

Une zone commerciale et un parc à voitures souterrain seront réalisés en fonction des besoins. D'autres possibilités d'extension réservent l'avenir.

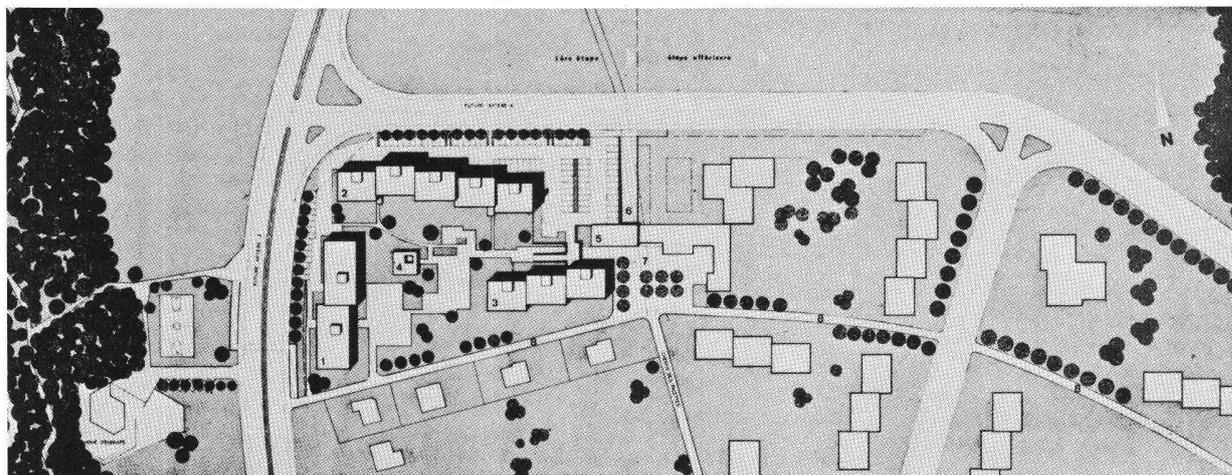
Le programme

Les logements à but social, entièrement subventionnés (commune, canton et Confédération) sont régis par des prescriptions très sévères. Les surfaces minima de chaque pièce en font, en réalité, des appartements de grandes dimensions. Un logis de quatre pièces subventionné serait sans difficulté classé dans la catégorie des quatre pièces et demi sur le marché libre. Les places de rangement sont obligatoirement vastes.

L'observation de ces normes fait peser sur le bureau d'architecte un travail administratif beaucoup plus lourd que la normale, mais inévitable.

Deux immeubles (82 et 40 logements), offrant des appartements de une à quatre pièces, avec armoires frigorifiques, ascenseurs, caves (abris PA), locaux communs, garages à vélos et à poussettes.

Une centrale, construite indépendamment des deux immeubles, assure le chauffage et abrite divers locaux techniques pour l'eau et l'électricité, ainsi qu'une sous-station de transformation électrique pour haute et basse tension. Un des immeubles verra encore la réalisation du garage souterrain, prévue pour l'étape suivante.



1 Immeuble pour personnes âgées. 2/3 Immeubles réalisés par la Société coopérative d'habitation de Renens. 4 Garderie d'enfants. 5 Magasin de quartier. 6 Accès au parking souterrain. 7 Place de quartier. 8 Cheminement réservé aux piétons.



Disons, en outre, que chacun des immeubles est équipé de buanderies avec plusieurs machines à laver le linge. Le séchage du linge se fait au moyen d'air chaud pulsé. Un raccordement par télé-réseau est branché sur l'antenne collective TV et radio de la Commune de Renens.

Les solutions – Les choix

Partant du programme fixé et des normes impératives édictées par les instances versant les subventions, l'architecte s'est ingénié à chercher des solutions particulièrement heureuses. Son souci constant a été de faire siennes les préoccupations des futurs locataires, de s'identifier à l'homme et à la femme appelés à vivre dans les locaux qu'il créait. Espace et lumière, agrément et confort, ne sont pas incompatibles avec des logements à loyers modérés.

Le fait de n'avoir, par exemple, que deux appartements par palier, augmente le caractère privé et assure une intimité supplémentaire aux locataires.

Les appartements étant du type traversant nord-sud, il s'agissait de faire pénétrer le soleil aussi loin que possible vers la cuisine située au nord. On a donc muni les armoires, séparant celles-ci du coin à manger, d'un passe-plat vitré et d'un bandeau transparent vers le plafond. La porte de la cuisine est également entièrement en verre.

Les chambres au sud communiquent entre elles par un passage vitré, côté loggia. Cette solution permet une meilleure isolation, surtout l'hiver, et recrée une intimité spécialement dans les étages supérieurs, en faisant oublier la gêne que provoque parfois l'éloignement par rapport au sol.

Le vitrage de la loggia est en biais. Cette disposition inhabituelle a été dictée par la volonté de donner une plus grande profondeur à la pièce de séjour, tout en ménageant, sur le balcon, l'espace nécessaire à une table et à des sièges. La diagonale ainsi réalisée à l'intérieur permet, en outre, d'allonger au maximum la distance entre les spectateurs et le poste de télévision.

De façon à laisser le plus de fantaisie possible au locataire, l'architecte a équipé tous les appartements, en plus des armoires encastrées et des rangements, d'armoires mobiles. Cela permet à l'utilisateur de modifier, à son gré, l'espace cuisine, coin à manger et salle de séjour selon au moins trois variantes, aussi logique et confortable l'une que l'autre.

Quant aux entrées des immeubles, elles ont été conçues en fonction d'une circulation couverte d'une maison à l'autre. Des bancs et des plafonds boisés donnent un caractère accueillant aux halls d'entrée. De grandes photographies animent les parois et, surtout, permettent aux enfants de retrouver facilement leur chemin par un accès gai et attrayant.

